

### 1 Un jeu de rôle pour faire émerger les représentations des élèves sur les moyens de mieux prévenir les populations du risque inondation :

Proposition d'un petit jeu de rôle, lors d'une séquence sur la prévention du risque inondation (cours d'éducation civique en 5ème par exemple) dans la région du bassin versant du Vidourle.

#### • 1<sup>ère</sup> phase du jeu de rôle:

Les élèves de la classe réfléchissent, dans un premier temps, individuellement aux consignes suivantes, et prennent en note leurs idées (5 mn de travail).

#### Consigne 1 :

« Tu es membre du conseil municipal d'un village de 1500 habitants. Ce village, au bord d'une rivière, est situé dans une région où le risque inondation est très élevé. Les dernières inondations ont causé de nombreux dégâts, et coûté la vie à une personne... Ce village, dans le sud de la France, attire chaque année de nouveaux habitants, et de nombreux touristes. Le maire te demande donc de réfléchir à 4 ou 5 mesures simples et efficaces, pour mieux informer les gens du village sur le risque inondation et sur les conduites à tenir si jamais cela se reproduisait. Il te demande aussi de trouver une idée pour faire en sorte qu'on n'oublie jamais ce qu'il s'est passé...»

#### • 2<sup>ème</sup> phase du jeu de rôle:

Dans un second temps, les élèves de la classe sont répartis en 3 ou 4 groupes (selon le nombre d'élèves dans la classe). Le professeur désigne un maire dans chaque groupe. Chaque groupe a la consigne suivante :

#### Consigne 2 :

« Le conseil municipal de ton village se réunit. Le maire a placé à l'ordre du jour une discussion sur le risque inondation... Chaque conseiller, à tour de rôle, expose ses idées. Puis, sous la direction du maire, le conseil négocie et choisit 4 propositions pour mieux informer les habitants du village sur le risque inondation (on peut procéder à un vote). Le conseil retient aussi une idée permettant au village de ne jamais oublier les conséquences de la dernière crue... (20 mn) »

#### • Temps de conclusion :

Chaque maire vient présenter au tableau les propositions de son conseil municipal.

Après chaque présentation, la classe discute de la pertinence du choix retenu, et de sa faisabilité... Les idées sont écrites au tableau au fur et à mesure.

Pour finir, et en fonction du niveau de la classe, les élèves tentent de classer toutes les idées dans un tableau (en fonction des propositions des élèves, le professeur peut ajouter d'autres items) :

- « les bonnes idées... mais très coûteuses »
- « les bonnes idées... mais techniquement difficilement réalisables »
- « les bonnes idées... mais qui ne relèvent pas des compétences d'un maire »
- « les bonnes idées... qui entraîneraient des tensions fortes dans le village »
- « les bonnes idées... vraiment réalisables »

## 2 Questions sur les pages 28 à 32 du livret pédagogique « Les outils de la prévention »

- Pourquoi est-il nécessaire d'informer les populations sur le risque inondation, alors que la dernière grande crue est très récente (2002, et d'autres crues moyennes depuis) ?

↳ Réponse : De nouveaux habitants viennent sans cesse s'installer dans la région. Les plus jeunes ne savent pas ce qu'il s'est passé. Après plusieurs années passées sans grosse crue, nous avons tous tendance à oublier le phénomène et les risques (voir notamment les imprudences dramatiques commises sur les routes lors des dernières inondations...)

- Quel moyen le SIAV utilise-t-il pour garder une trace durable des inondations du passé sur le terrain ?

↳ Réponse : Il pose des repères de crue. Ce sont des plaques émaillées qui rappellent la hauteur des eaux atteinte lors des grandes crues du siècle (1907-1933-1958-2002).

- Qui a la responsabilité d'informer les populations sur les risques majeurs qui touchent une région ?

↳ Réponse : L'Etat, les collectivités territoriales (département, région), mais surtout le maire d'une commune.

- A quoi sert un « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS), établi par le maire d'une commune ?

↳ Réponse : Ce plan décrit les situations dangereuses que peut connaître la commune. Il donne des conseils sur les conduites à tenir pour éviter tout danger. Il donne les circuits de l'alerte, les consignes de sécurité, les moyens de soutien et d'accompagnement aux populations etc...

- Comment les écoles prennent-elles en compte les risques majeurs ?

↳ Réponse : Toutes les écoles doivent élaborer un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Ce document décrit les risques majeurs auxquels l'école est exposée. Puis, il définit le rôle de chacun et les consignes à suivre en cas de crise. Surtout, il prévoit la mise en sécurité des enfants (hébergement etc...)

## 3 Travail à faire à partir d'extraits du DVD :

On peut utiliser des passages du DVD en introduction d'une séance sur la prévention des risques majeurs (document d'accroche), ou pendant une leçon. On peut indiquer avant la projection, suivant le niveau de la classe, ce que les élèves auront à observer.

### Extrait : « Le plan de prévention des risques » (3'51).

- Selon les témoignages des habitants, quelle a été la principale différence entre la crue à Aramon en 2002, et celle d'Avignon en 2003 ?

↳ Réponse : La crue d'Aramon a été rapide en 2002 (rupture de digue, et inondation en quelques minutes des habitations). En 2003, à Avignon, la crue du Rhône a été plus lente.

- Quelle est la différence entre un « aléa fort » et un « aléa modéré » ?

↳ Réponse : Dans les zones où l'aléa est « modéré », la hauteur des eaux ne dépasse pas 50 cm. Les populations doivent être prudentes, mais les risques sont peu élevés. Dans les zones où la hauteur est supérieure à 50 cm (« aléa fort »), les voitures peuvent être emportées, et les risques pour les populations sont importants.

- Sur une carte de prévention des risques, pourquoi certaines

zones sont-elles classées « à risque faible » et d'autres « à risque fort » ?

↳ Réponse : Ces deux zones sont exposées à un aléa. Mais les zones à « risque faible » ont peu de population, peu de constructions (= des enjeux réduits). C'est le contraire pour des zones « à risque fort ». Une politique de prévention et des aménagements sont alors nécessaires.

- Concernant les habitations (qui existent ou les futures constructions), quelles sont les trois obligations (ou 3 zones) que le plan de prévention des risques peut fixer ?

↳ Réponse : Des zones inconstructibles (zone rouge). Des zones constructibles sous conditions (habitat à étage par exemple...). Des zones à protéger (un habitat existe déjà dans des zones aujourd'hui inconstructibles).

### Autres passages du DVD à utiliser pour cette partie :

« La mémoire collective s'estompe » [4'23]

« Intervention d'un maire en classe élémentaire » [3'22]

« Gestion des risques et citoyenneté » [9'39] - la deuxième partie de cet extrait.

« PPMS » [8'39]